

FORMATIONS

TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Ligue de l'Enseignement pour le compte d'un-e client-e. Toute commande de formation auprès de la Ligue de l'Enseignement implique l'acceptation sans réserve du-de la client-e des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la Ligue de l'Enseignement s'engage à fournir un devis au-à la client-e. Ce-cette dernier-ère est tenu-e de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du-de la client-e, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

PRISE EN CHARGE

Si le-la client-e bénéficie d'un financement par un OPÉrateur de COmpétences (OPCO), il-elle doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le-La client-e est tenu-e de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la Ligue de l'Enseignement ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au-à la client-e.

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@laligue22.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le-la client-e est tenu-e de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100 % du coût total initial sera facturée au-à la client-e. La demande de report d'une formation peut être effectuée par le-la client-e, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Ligue de l'Enseignement ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses client-e-s. Ces dernier-ère-s seront informé-e-s par mail.

PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il-elle le juge nécessaire, l'intervenant-e pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participant-e-s. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Ligue de l'Enseignement. Le-La client-e s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Ligue de l'Enseignement et le-la client-e, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux.